

LE RECONNAISSANCE DES SOVIETS

---

Télégramme du Gouvernement Français

---

M. Herriot, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, a adressé le télégramme suivant à M. RYKOF, Président du Conseil des Commissaires du Peuple, et à M. TCHITCHERINE Commissaire du Peuple aux Affaires Etrangères à Moscou:

Paris, le 28 Octobre 1924,

Comme suite à la déclaration ministérielle du 17 Juin 1924 et à votre communication du 19 Juillet dernier, le Gouvernement de la République, fidèle à l'amitié qui unit le peuple russe et le peuple français, reconnaît de jure, à dater de ce jour, le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques comme le Gouvernement des territoires de l'ancien empire russe où son autorité est acceptée par les habitants et, dans ces territoires, comme le successeur des précédents gouvernements russes.

Il se tient prêt, en conséquence, à nouer dès maintenant des relations diplomatiques régulières avec le Gouvernement de l'Union par un envoi réciproque d'ambassadeurs.

En vous notifiant cette reconnaissance qui ne saurait porter atteinte à aucun des engagements pris et des traités signés par la France, le Gouvernement de la République veut croire à la possibilité entre nos deux pays d'un accord d'ensemble dont la reprise des relations diplomatiques est la préface. A cet égard, il entend expressément réserver les droits que les citoyens

.....

français tiennent des obligations contractées par la Russie ou ses ressortissants sous les régimes antérieurs, obligations dont le respect est garanti par les principes généraux du droit qui reste pour nous la règle de la vie internationale. Les mêmes réserves s'appliquent aux responsabilités assumées depuis 1914 par la Russie envers l'Etat Français et ses ressortissants.

Dans cet esprit, le Gouvernement de la République pour servir une fois de plus les intérêts de la paix et de l'avenir européen a dessein de rechercher avec l'Union un règlement équitable pratique qui permette de rétablir entre les deux nations des rapports utiles et des échanges normaux quand la conscience française aura reçu ses justes apaisements. Dès que vous aurez fait connaître votre assentiment à l'ouverture des négociations d'ordre général et plus particulièrement d'ordre économiques, nous accueillerons à Paris vos délégués munis de pleins pouvoirs, pour qu'ils se rencontrent avec nos négociateurs.

Jusqu'à l'heureuse issue de ces négociations, les traités, conventions et arrangements ayant existé entre la France et les citoyens français et la Russie ne devront pas avoir d'effets, les rapports de droit privé nés avant l'établissement du pouvoir des soviets entre Français et Russes resteront régis comme ils l'ont été jusqu'ici et il sera sursis à tous égards à l'apurement des comptes entre les deux Etats, toute mesure conservatoire en France étant ou devant être prise.

Enfin, il doit être entendu d'orès et déjà que la non-intervention dans les affaires intérieures sera la règle des rapports entre nos deux Pays.

HERRIOT.

## Télégramme du Gouvernement Soviétique

---

Le Ministre des Affaires Etrangères a reçu à 11 h 45 du matin la réponse suivante du Gouvernement des Soviets:

Moscou, le 29 Octobre 1924,

M. HERRIOT, Président du Conseil , Paris -

Le Comité central exécutif de l'Union des Républiques socialistes soviétiques accueille avec la plus grande satisfaction la proposition du Gouvernement français de rétablir pleinement et entièrement les relations diplomatiques régulières entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la France, par l'envoi réciproque d'ambassadeurs et d'ouvrir immédiatement des négociations à l'effet d'instituer des rapports amicaux entre les Peuples de l'Union des républiques socialistes soviétiques et la France.

Il exprime sa confiance que toutes les questions mentionnées dans le télégramme du Président du Conseil de la République française, en date de ce jour, pourront être réglées par un plein accord entre les deux Gouvernements, pour le plus grand avantage de l'Union des républiques socialistes soviétiques et de la France, la bonne volonté étant présente des deux côtés, ainsi que le respect absolu des intérêts mutuels.

Le Comité central de l'Union des républiques socialistes soviétiques attache la plus grande importance à ce que tous les malentendus entre l'Union des républiques socialistes soviétiques et la France soient écartés, et à la conclusion entre elles d'un accord général pouvant servir de base solide à leurs relations amicales, se laissant guider par le souci constant de parvenir à une garantie réelle de la paix générale dans l'intérêt du peuple travailleur de tous les pays et de vivre en amitié avec

tous les peuples.

En particulier, le Comité central exécutif de l'Union des républiques soviétiques socialistes fait ressortir l'immense avantage découlant pour les deux pays de l'insurgation entre eux des rapports économiques intimes et durables, favorisant le développement de leurs forces productives et de leur commerce mutuel.

Ainsi que le Gouvernement français, le Comité Central exécutif de l'Union des républiques socialistes soviétiques estime que la non-intervention mutuelle dans les affaires intérieures est une condition indispensable des relations avec tout Etat en général et avec la France en particulier, et il accueille avec satisfaction la déclaration du Gouvernement français à cet égard.

En acceptant le choix de Paris comme siège des négociations entre l'Union des républiques socialistes soviétiques et la France, le Comité central exécutif de l'Union des républiques soviétiques socialistes porte à la connaissance du Gouvernement français qu'il a chargé le Conseil des Commissaires du peuple et le Commissariat des Affaires Etrangères de l'Union de prendre toutes les mesures nécessaires pour ouvrir sans retard ces négociations et pour les conduire vers une solution amicale des problèmes intéressant les deux Etats et il exprime le ferme espoir que ces questions seront totalement résolues dans l'intérêt des deux pays et de la paix générale.

Kalenine, Président du Comité Central exécutif,  
Rykof, Président du Conseil des Commissaires du Peuple,  
Tchitcherine, Commissaire du Peuple aux Affaires Etrangères.